|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Corrigendum 2 à laCirculaire administrative**CACE/942** | Le 11 juin 2020 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre),Genève, le 31 juillet 2020** |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Je vous informe, par le présent Corrigendum 2 à la Circulaire administrative CACE/942, qu'en raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la maladie à coronavirus ([COVID‑19](https://www.itu.int/fr/Pages/covid-19.aspx)), il est proposé d'organiser la réunion de la Commission d'études 5 de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date prévue du 31 juillet 2020. Les réunions des Groupes de travail 5A, 5B et 5C se tiendront aussi de manière virtuelle, du 20 au 30 juillet 2020. Pour ces réunions, une communication distincte sera envoyée.

Les modalités d'organisation des réunions sont définies en accord avec l'équipe de direction de la Commission d'études 5 de l'UIT-R. Il est proposé que la séance d'ouverture de la réunion de la Commission d'études 5 commence à 12 h 00.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 5 | Vendredi 31 juillet 2020 | Vendredi 24 juillet 2020à 16 h 00 UTC | Vendredi 31 juillet 2020à 12 h 00 (heure de Genève) |

Étant donné que la Constitution et la Convention de l'UIT ne prévoient pas la possibilité de participer à distance aux réunions statutaires (voir la Résolution [167](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-167-F.pdf) (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT) en cas de *force majeure*, dans la situation liée au COVID‑19, **il est demandé aux États Membres de faire part, avant le 30 juin 2020, de toute objection à l'organisation de la réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-R de manière virtuelle avec participation à distance uniquement**. Toute objection entraînera une restriction de l'ordre du jour de la réunion, en particulier l'exclusion du point 8 du projet d'ordre du jour ci-joint. Les sujets qui nécessitent l'approbation des États Membres seront alors reportés à la réunion suivante, ou à une autre date ultérieure à laquelle pourra se tenir une réunion présentielle.

**Il est en outre demandé aux États Membres de donner leur accord, avant le 30 juin 2020, pour que la réunion de la Commission d'études 5 se tienne exceptionnellement en anglais uniquement.** Cette mesure faciliterait grandement le déroulement de la réunion, car la conduite d'une réunion virtuelle dans les six langues officielles de l'Union pose des difficultés techniques et de procédure considérables qui auraient pour effet de prolonger la réunion, dont l'horaire prévu est réduit par rapport à l'horaire des réunions présentielles habituelles.

Les résultats des deux consultations ci-dessus seront communiqués dans une lettre circulaire qui sera publiée début juillet. Si l'organisation de la réunion de la Commission d'étude 5 de manière virtuelle est approuvée, les informations fournies dans les sections suivantes seront alors pertinentes.

# 2 Programme de la réunion

Une version révisée du projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 figure à l'Annexe 1 de la présente Lettre circulaire et, en accord avec l'équipe de direction de la Commission d'études 5, les titres et les résumés des projets de Recommandations proposés pour adoption à la réunion de la Commission d'études 5 figurent à l'Annexe 2; les sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D tenues avant la réunion de la Commission d'études 5 et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis figurent à l'Annexe 3. La réunion aura lieu de **12 h 00 à 16 h 00, heure de Genève**. Cet horaire a été choisi pour permettre la participation de délégués se trouvant dans des pays avec différents fuseaux horaires. Une version actualisée de l'ordre du jour et d'autres informations utiles seront publiées sur le site web de la Commission d'études, ainsi que dans des documents administratifs et d'information.

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 5 seront traitées conformément aux indications fournies dans la section 3 de la Lettre circulaire CACE/[942](https://www.itu.int/md/R00-CACE-CIR-0942/en). **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau de la section 1 ci-dessus.**

# 4 Inscription et participation

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera conformément à la section 6 de la Lettre circulaire CACE/[942](https://www.itu.int/md/R00-CACE-CIR-0942/en). Étant donné qu'il est proposé d'organiser la réunion de manière virtuelle, il n'y a pas lieu d'adresser au Bureau une demande de participation à distance.

Des sessions de tests seront organisées avant la réunion virtuelle afin de résoudre tout problème de connectivité lié à la participation à distance. Il est vivement recommandé d'assister à ces sessions de tests, en particulier pour les délégués qui ont l'intention de participer activement aux débats. Des instructions concernant les sessions de tests et les modalités de connexion à la réunion virtuelle seront envoyées par courrier électronique aux participants inscrits avant la réunion.

Pour toute question relative à la présente Lettre circulaire, veuillez contacter le Conseiller de la Commission d'études 5, M. Uwe Löwenstein, à l'adresse uwe.loewenstein@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexes**: 3

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5
des radiocommunications

(Genève, 31 juillet 2020)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion précédente (période d'études précédente) (Document [5/205](https://www.itu.int/md/R15-SG05-C-0205/en))

**5** Documents reportés de la période d'études 2015-2019 (Document [5/2](https://www.itu.int/md/R19-SG05-C-0002/en))

**6** Structure de la Commission d'études 5

 **6.1** Nomination d'un Vice-Président du GA 6/1

**7** Examen des résultats d'autres réunions

 **7.1** AR-19/CMR-19

 **7.2** RPC23/1 (Document [5/1](https://www.itu.int/md/R19-SG05-C-0001/en))

 **7.3** GCR

 **7.4** Réunion des Présidents et Vice-Présidents

**8** Examen des résultats des travaux des Groupes de travail de la CE 5

**9** Examen d'autres contributions

**10** Prochaine réunion de la CE 5

**11** Divers

Annexe 2

Titres et résumés des projets de Recommandation proposés
pour adoption à la réunion de la Commission d'études 5

Groupe de travail 5A

Aucun.

Groupe de travail 5B

Aucun.

Groupe de travail 5C

Aucun.

Groupe de travail 5D

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1036.6 – Dispositions de fréquences applicables à la mise en œuvre de la composante de Terre des Télécommunications mobiles internationales (IMT) dans les bandes identifiées pour les IMT dans le Règlement des radiocommunications (RR).

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1457-14 – Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000).

Annexe 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D tenues avant la réunion de la Commission d'études 5 et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis

Groupe de travail 5A

Aucun.

Groupe de travail 5B

Aucun.

Groupe de travail 5C

Proposition visant à apporter des modifications de forme à la Recommandation UIT-R F.636-5 (Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande 14,4-15,35 GHz).

Groupe de travail 5D

Aucun.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_